



Travail Personnel de l'élève

Décisif pour la réussite des apprentissages et de la scolarité des élèves.

Organiser le travail personnel de l'élève

Dans la classe

- **Enseignants** prennent le temps d'indiquer les attentes en termes de savoir et savoir-faire (memoriser, méthode à réinvestir, entraînement...)
- **Elève** note ses devoirs dans son agenda; l'enseignant sur pronote.
- Les **Devoirs donnés** font objet d'un retour en classe

Au collège, plusieurs dispositifs favorisent la réalisation du travail personnel.

- **Accompagnement personnalisé**: propice au développement de l'autonomie par le travail de méthodes et outils pour apprendre à apprendre.
- **T.P.E.**: Travail personnel de l'élève
- 2h en 6ème, 1h en 5è/4è et 3è
- Heures de "**Devoirs Faits**" au sein de l'"Etude apprenante".
- Instaurer le **tutorat** entre élèves.

A la maison, des conditions favorables à la consolidation des apprentissages:

- **UN MOMENT POUR TRAVAILLER**: définir des plages de travail quotidien avec son enfant.
- **UN MOMENT AU CALME**: sans téléphone ni écran.
- **PLANIFIER SON TRAVAIL** en vérifiant la charge de travail sur pronote.
- **SE REMEMORER**: "rappelle-moi de quoi parle ta leçon?", "est-ce que c'est à apprendre?", "sais-tu refaire l'exercice fait en classe?"
- **LIRE LES CONSIGNES, COMPRENDRE ET APPRENDRE** revoir les exercices faits en classe et les aides méthodologiques,
- **S'AUTORISER A FAIRE DES ERREURS**: cela fait partie des apprentissages.

